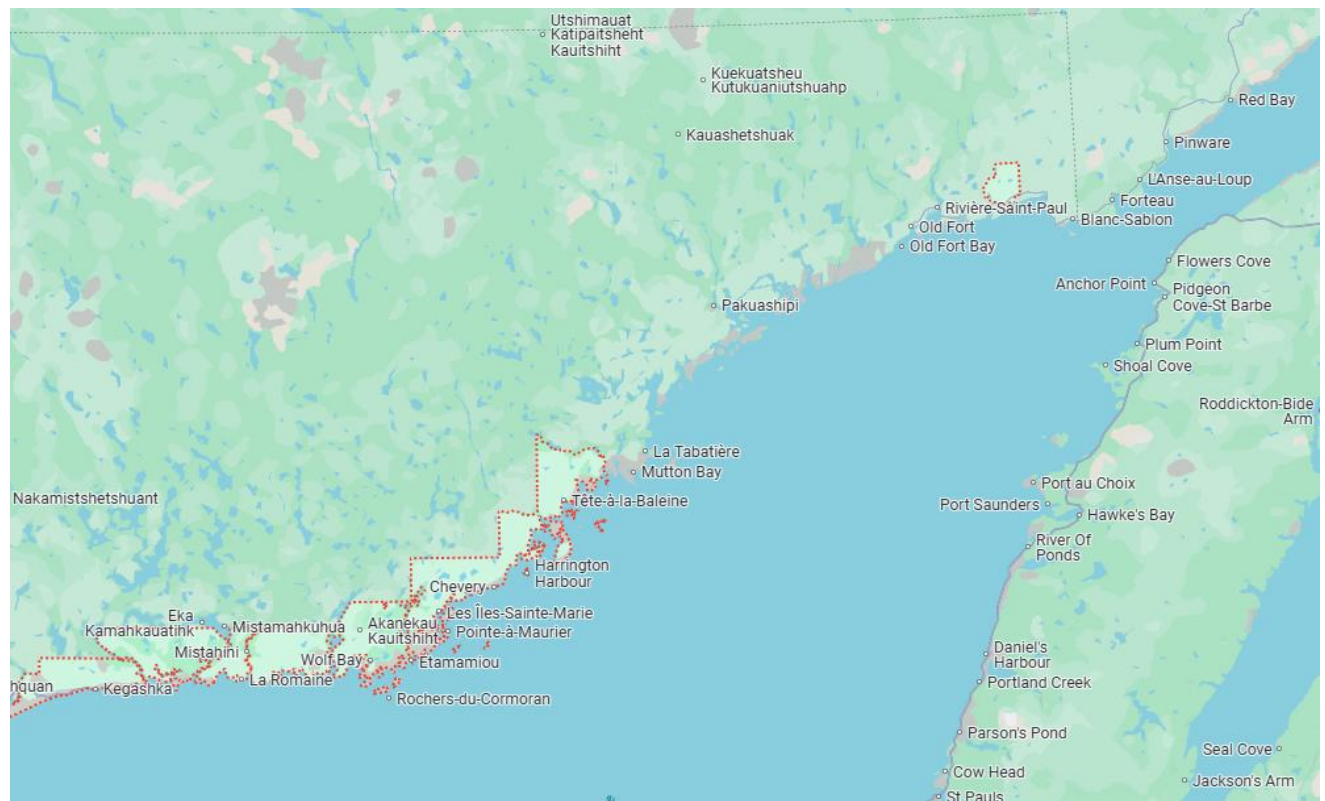




MRC du
Golfe-du-Saint-Laurent

PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT



Joanne Jones

Agente de développement communautaire

joanne.jones@mrcgsl.ca

Table des matières

Portrait du territoire

- Perspectives financières de la Basse-Côte-Nord

Pauvreté et exclusion sociale

Implication des personnes ayant vécu la pauvreté

Répartition budgétaire et conditions générales de soutien aux projets

- Financement disponible

Cadre de gestion

- Organisations éligibles
- Dépenses éligibles
- Dépenses non admissibles

Calcul de l'aide financière et cumul des aides publiques

- Seuil maximal de financement
- Processus de demande
- Durée du projet
- Engagement des parties
- Documents à joindre aux demandes

Conditions de paiement pour le FQIS

Comité consultatif

Actions territoriales

Annexe 1 : Grille d'analyse

Annexe 2 : Convention d'aide financière

Portrait du territoire

Le territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, également connu sous le nom de Basse-Côte-Nord, est situé à l'extrême est du Québec et compte 3 382 habitants (recensement de 2021). Ce chiffre n'inclut pas la population innue, estimée entre 1 200 et 1 700 personnes, principalement concentrée dans les deux communautés innues de La Romaine et Pakua Shipi. La région se caractérise par l'entrelacement des cultures anglaise, française et innue. La MRC comprend 14 villages répartis dans cinq municipalités et s'étend sur environ 375 kilomètres de littoral le long du golfe du Saint-Laurent.

Caractérisée par une nature intacte et des paysages magnifiques, l'absence de liaisons routières entre les villages témoigne de son isolement. À l'exception du village de Kegaska à l'ouest et des municipalités de Bonne-Espérance et Blanc-Sablon à l'est, 7 villages et 2 communautés autochtones (non associées à la MRC) ne sont accessibles que par bateau, avion ou par la Route Blanche (en hiver uniquement), car il s'agit d'une piste de motoneige qui constitue le seul lien terrestre hivernal entre toutes les communautés.

La MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est classée parmi les MRC dévitalisées, se situant dans le 5^e quintile. De plus, 4 des 5 municipalités de la MRC se situent également dans le 5^e quintile. La mesure utilisée pour déterminer les quintiles : l'indice de vitalité économique mesure la vitalité, tous les deux ans, de près de 1, 100 localités, MRC et organisations équivalentes, sur la base de trois indicateurs : le marché du travail, le niveau de vie et le dynamisme démographique.

La Basse-Côte-Nord est confrontée à de nombreux défis : les transports, la pénurie de logements, le vieillissement et le déclin démographique, la dépendance à l'égard d'une seule industrie qui doit faire face à ses propres défis - changement climatique, nouvelles réglementations, etc.

La pêche est la principale industrie du territoire, avec 188 titulaires de permis pour plus de 300 permis. 67 % de la population active (53 % de la population totale) sont des employés saisonniers, notamment les pêcheurs, les aides, les travailleurs des usines de transformation du poisson et ceux qui quittent le territoire pour travailler dans des camps de pêche et dans le secteur de la construction. Les 33 % restants sont des travailleurs à temps plein, dont environ 50 % travaillent dans le commerce de détail ou l'hôtellerie.

L'industrie touristique se développe lentement sur le territoire malgré les nombreux défis liés à son éloignement et à son isolement.

Perspectives financières de la Basse-Côte-Nord

- Population de **3 382 habitants** - 845 personnes âgées de plus de **65 ans (25 % de la population)**
- La majorité d'entre eux ont un revenu fixe de 16 000 dollars par an ou moins
- **1 205** personnes touchent des allocations chômage (**36 % de travailleurs saisonniers/à temps partiel**)
- **585** personnes âgées de **0 à 20 ans (17 % de la population)**
- La majorité des étudiants de plus de 17 ans poursuivent des études postsecondaires

Pauvreté et exclusion sociale

Dans la Loi sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du gouvernement du Québec, la pauvreté désigne la condition d'un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour promouvoir son intégration et sa participation à la société.

La pauvreté et l'exclusion sociale dans les communautés éloignées sont des problèmes complexes caractérisés par un accès limité aux ressources et aux services, l'isolement géographique, le manque d'infrastructures et des possibilités économiques limitées.

Le plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a vu le jour à la suite de nombreuses rencontres avec divers partenaires de la communauté, tous désireux d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la Basse-Côte-Nord, tout en respectant les personnes, leurs particularités et leurs cultures.

Les priorités autour desquelles s'articulent les actions du plan d'action peuvent être regroupées, sans s'y limiter, comme suit :

- Soutenir les initiatives visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale
- Sensibiliser et éduquer la population afin de renforcer ses connaissances, ses compétences et sa confiance
- Promouvoir l'inclusion sociale.

Impliquer les personnes ayant vécu la pauvreté

Un élément clé de ce plan d'action consiste à veiller à ce que les personnes directement touchées par la pauvreté aient leur mot à dire dans la conception et la mise en œuvre des initiatives. Leur expérience de première main offre un aperçu essentiel des réalités locales et contribue à l'élaboration de solutions plus efficaces et plus inclusives.

Notre approche comprendra :

- Des consultations communautaires et des groupes de discussion qui invitent spécifiquement les personnes et les familles en situation de pauvreté à participer.
- Une représentation au sein de comités consultatifs afin de garantir que les expériences vécues soient prises en compte dans les processus décisionnels.
- Des mécanismes de retour d'information (sondages, discussions ouvertes, entretiens) après chaque initiative financée afin d'évaluer son impact du point de vue des personnes les plus touchées.
- Une collaboration avec les organisations locales qui soutiennent déjà les personnes à faible revenu afin de favoriser leur engagement et de garantir que leur voix soit entendue de manière respectueuse et sécurisée.
- Cette approche participative renforcera notre compréhension collective des défis locaux et soutiendra le développement d'actions durables, menées par la communauté, visant à réduire la pauvreté et à promouvoir l'inclusion sociale.

Allocation budgétaire et conditions générales de soutien aux projets

L'enveloppe budgétaire sera gérée plutôt que divisée en différentes enveloppes et entre chaque communauté.

Financement disponible :

- Le montant résiduel des années d'allocation précédentes 2018-2024 est de 226 289,76 \$.
- Le financement total de ce plan d'action s'élève à 481 951,70 dollars, auquel s'ajoute le montant résiduel de l'allocation précédente.

Cadre de gestion

Organisations éligibles :

- Personnes morales à but non lucratif
- Coopératives considérées comme des organismes sans but lucratif par Revenu Québec
- Organismes municipaux, y compris les MRC
- Conseils de bande
- Centres ou institutions de recherche œuvrant à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Dépenses admissibles :

- Dépenses nécessaires et liées à la mise en œuvre des initiatives approuvées
- Les salaires des ressources humaines liées à la mise en œuvre des initiatives approuvées, à condition que ces salaires soient conformes à ceux normalement versés par l'organisation elle-même pour des postes comparables et des fonctions comparables, ou à ceux versés par des organisations comparables dans la communauté locale ou régionale.

Dépenses non admissibles :

- Dépenses allouées à des initiatives qui ont été entreprises avant leur approbation
- Financement de la dette ou remboursement de prêts existants ou futurs
- Financement d'initiatives qui ont déjà été réalisées
- Dépenses remboursées par un autre programme
- Dépenses liées à l'achat ou à la rénovation de biens immobiliers, de terrains ou au transport de véhicules
- Dépassements de coûts lors de la mise en œuvre des initiatives
- Salaires des ressources humaines ou autres dépenses liées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire

Calcul de l'aide financière et cumul des aides gouvernementales

Le montant de l'aide financière accordée par le FQIS à l'appui de l'initiative sélectionnée ne peut dépasser 90 % des dépenses admissibles pour cette initiative.

Les éléments suivants peuvent être inclus dans la contribution communautaire représentant 10 % des dépenses admissibles.

- La contribution financière de l'organisation promotrice et des partenaires non gouvernementaux
- La valeur équivalente des prêts en ressources humaines non couverts par la subvention du FQIS qui sont essentiels à la mise en œuvre de l'initiative
- Les ressources matérielles mises à la disposition de l'initiative (locaux, équipement, services techniques, etc.)

La valeur des services fournis par les bénévoles ne peut être incluse dans la contribution communautaire.

L'aide gouvernementale cumulative maximale comprend l'aide financière totale accordée, y compris celle provenant du FQIS, pour les coûts admissibles de l'initiative par tous les ministères, organismes, sociétés d'État, gouvernements du Canada et du Québec et entités municipales. En général, ce montant cumulatif ne peut dépasser 90 % des dépenses admissibles de l'initiative.

Seuil maximal de financement

Le comité de recommandation examinera toutes les demandes admissibles, le classement par ordre de priorité établi à partir de l'analyse et les efforts de diversification du financement.

Toutefois, la demande d'aide financière ne peut dépasser 20 % de l'enveloppe disponible pour l'année en cours. Les enveloppes annuelles varient d'une année à l'autre. Si le projet implique plusieurs partenaires, cette considération peut être ajustée en fonction de la disponibilité des fonds sur recommandation des tables sectorielles reconnues par la MRC.

Processus de demande

1. Soumission du formulaire de demande à Mme Joanne Jones, agente de développement communautaire, qui vérifiera l'admissibilité et soumettra le projet à la MRC de Caniapiscau pour une vérification plus approfondie.
2. Présentation au comité d'analyse, composé de représentants de divers organismes communautaires, qui émettra une recommandation sur l'idée de projet.
3. Notification finale du projet par le conseil de la MRC.
4. Suivi de la décision auprès du promoteur et signature de l'entente d'aide financière par le promoteur, la MRC de Caniapiscau et la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.
5. Les demandes d'aide sont soumises de façon continue. Veuillez prévoir un délai de 45 à 60 jours pour le processus d'analyse du projet.

Durée du projet

Tous les projets acceptés doivent être réalisés dans les délais prévus au protocole d'entente et convenus selon le calendrier proposé par le promoteur et accepté par la MRC du Golfe-du-Saint-

Laurent. De plus, la durée d'un projet est déterminée selon le calendrier de mise en œuvre, sous réserve de la durée de l'entente et de la disponibilité des fonds.

Engagement des parties

Pour chaque initiative, une entente de principe doit être établie entre la MRC Caniapiscaw (fiduciaire), la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et l'organisme. Les ententes portent sur les contributions financières, les conditions de financement, les mécanismes de coordination et de suivi, les objectifs, les attentes et les indicateurs de rendement, la période de mise en œuvre, la reddition de comptes et les mesures de vérification.

De plus, l'entente comprend des clauses de communication publique et de visibilité qui lient les organismes subventionnés.

Documents à joindre aux demandes :

1. Formulaire rempli et signé
2. Formulaire relatif au coût et au financement du projet
3. Résolution du conseil d'administration (modèle de la MRC)
4. Une copie numérisée des derniers états financiers
5. Ventilation détaillée et devis des coûts du projet
6. Document justificatif du projet
7. Confirmation des partenaires

REMARQUE : Afin de gérer efficacement l'accord, les dépenses ne seront autorisées que jusqu'au 31 décembre 2028.

Conditions de paiement pour le FQIS

Si le soutien financier est égal ou supérieur à 25 000 dollars, il est versé en trois paiements :

1. Un premier versement correspondant à 50 % du montant total accordé est effectué après la signature de l'accord financier par les parties ;
2. Un deuxième versement de 40 % du montant total est effectué pendant la mise en œuvre, à la réception de tous les documents requis pour l'accord d'aide financière ;
3. Un troisième versement de 10 % est effectué à la réception du rapport final qui devra être rempli avec les indicateurs de performance

Si l'aide financière est inférieure à 25 000 dollars, elle est accordée en deux versements :

1. Un premier versement de 90 % du montant total accordé est effectué dès la signature de la convention financière par les parties ;
2. Un deuxième versement de 10 % est effectué à la réception du rapport final.

Le pourcentage associé aux paiements peut varier en fonction de la nature du projet et des disponibilités financières.

Les paiements sont toujours conditionnels à la disponibilité des fonds.

Comité consultatif

Membre de l'équipe	Poste
Caroline Cooper	Directrice générale, CPE Mer et Mousse
Melody Strickland	Organisatrice communautaire pour les personnes âgées, CISSSCN
Kelly Fequet	Travailleuse sociale, CSSL
Dan Zein	Directeur général, Maison de la famille de la BCN
Ashley Gallichon	Directrice générale, Coopérative de solidarité d'aide à domicile de la BCN
Kayla Kippen	Directrice des initiatives en matière de santé, Coasters Association

Participation des personnes vivant dans la pauvreté

Les résidents en situation de pauvreté contribueront par le biais de **consultations, d'évaluations des besoins et de leur participation aux processus de planification**, afin de garantir que les projets de logement répondent directement à leur expérience vécue et aux besoins réels de la communauté. Les résidents ayant une expérience vécue seront impliqués par le biais des actions suivantes :

- Identification des besoins locaux et des lacunes en matière de services
- La participation à des événements culturels et à des activités de planification
- La fourniture de commentaires pour façonner la campagne de lutte contre la stigmatisation qui garantit une représentation authentique et une prise de décision équitable.

Cela garantit que les politiques reflètent les défis et les solutions réels de la communauté.

MRC du Golfe-du-Saint-Laurent 2024-2029

PRIORITÉ : Sécurité alimentaire

La priorité relative à la sécurité alimentaire vise à garantir que tous les résidents, en particulier les familles à faible revenu, les personnes âgées et les communautés isolées, aient **un accès fiable, abordable et digne à une alimentation nutritive**. Grâce à des efforts régionaux coordonnés, ce plan contribuera à renforcer la production alimentaire locale, à améliorer les systèmes de distribution et à accroître les capacités et les connaissances alimentaires de la communauté.

ACTIONS	PARTENAIRES	CALENDRIER	RÉSULTAT ATTENDU / OBJECTIF	ACTIONS COORDONNÉES	ORGANISATIONS RESPONSABLES	POPULATION CIBLE	RÉSULTATS ATTENDUS	BUDGET	TRANSFORMATION SOUHAITÉE	OBJECTIF VISÉ
-Soutenir les jardins communautaires, les cuisines et les ateliers -Promouvoir le partage et la distribution des surplus alimentaires -Relier les approches et les programmes financiers liés à la sécurité alimentaire et à la résilience - Encourager la création de marchés mobiles - Soutenir le programme régional de sécurité alimentaire	Municipalités locales, groupes communautaires, organisations à but non lucratif, banques alimentaires, organisations régionales, agences de santé publique, écoles et CSSL	2024-2029	- Augmentation de la production alimentaire locale et de l'accès aux produits frais -Réduction de l'insécurité alimentaire pour les familles à faible revenu -Amélioration de la nutrition et des habitudes alimentaires -Aide aux personnes en situation de pauvreté / d'exclusion sociale	-Développement de jardins communautaires et de cuisines communautaires - Soutenir la création de 2 à 4 jardins et d'une cuisine communautaire. -Organisation d'ateliers sur le jardinage, la cuisine, la nutrition et la conservation des aliments. -Développer la redistribution des surplus alimentaires -Augmenter la récupération des surplus alimentaires -Établir de nouveaux partenariats avec des détaillants et des restaurants pour la distribution aux banques	Responsables : municipalités, banques alimentaires, coopératives et organisations communautaires Collaborateurs : organisations locales, CISSSS santé publique, organisations autochtones, écoles, bénévoles	-Ménages à faible revenu / familles monoparentales / personnes seules -Personnes âgées et personnes à mobilité réduite -Communautés isolées et rurales - Familles immigrantes et autochtones confrontées à des obstacles liés au coût ou à l'accès à la nourriture	- Davantage d'aliments frais sont disponibles localement grâce aux jardins et aux cuisines - Amélioration des connaissances alimentaires et de l'autosuffisance des résidents -Meilleure coordination entre les acteurs de la sécurité alimentaire -Réduction du gaspillage alimentaire comestible grâce à une redistribution élargie - 200 à 400 résidents aidés chaque année grâce à des initiatives combinées	50 000 à 100 000 dollars par an, couvrant le développement des jardins et des cuisines, l'organisation des surplus alimentaires et la coordination régionale.	Contribuer à la mise en place d'un écosystème alimentaire résilient et communautaire où les habitants peuvent accéder à des aliments nutritifs, les cultiver, les préparer et les partager, tout en favorisant l'autonomie locale et en réduisant la dépendance à l'égard des aides alimentaires d'urgence.	D'ici 2029, aider à réduire l'insécurité alimentaire grâce à des initiatives alimentaires communautaires élargies, à une redistribution accrue des surplus alimentaires, à un meilleur accès à des aliments abordables dans les zones rurales et à une programmation régionale coordonnée.

				alimentaires locales -Installer 1 à 3 réfrigérateurs communautaires						
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

MRC du Golfe-du-Saint-Laurent 2024-2029
PRIORITÉ : Logement et infrastructures

La priorité Logement et infrastructures vise à améliorer l'accès à des logements sûrs, abordables et adéquats pour les résidents vulnérables, tout en veillant à ce que les infrastructures essentielles favorisent des communautés saines et durables. Grâce à une action régionale coordonnée, l'offre de logements abordables aide les propriétaires à faible revenu et renforce les infrastructures locales. L'objectif global est **d'augmenter l'offre de logements abordables de 10 % d'ici 2029** et **d'améliorer les conditions de vie de plus de 50 ménages**.

Actions	Partenaires	Calendr ier	Résultat attendu / objectif	Actions coordonnées	Organisation s responsables	Population cible	Résultats attendus	Budget	Transformation souhaitée	Objectif visé
-Aider à développer des projets de logements abordables pour les populations vulnérables -Contribuer à améliorer l'accès aux subventions pour la	Municipalités, autorités		- Davantage d'options de logement pour les familles à faible revenu -Amélioration des conditions de vie des populations vulnérables	- Soutien aux projets de logements abordables Aider à la construction de nouveaux logements abordables en	Responsables : municipalités, autorités chargées du logement, MRC, CISSSCN Collaborateurs : organisations	- Familles à faible revenu - Familles monoparentales -Personnes seules -Personnes âgées -Résidents handicapés	-Accès accru à des logements stables et abordables -Amélioration de la sécurité, de l'accessibilité et du confort des	50 000 à 100 000 dollars par an , pour soutenir : - Développement de logements abordables - Programmes de subventions pour la	Créer des communautés stables et inclusives où tous les résidents, en particulier ceux à faibles revenus, handicapés ou à mobilité réduite, peuvent accéder à des	D'ici 2029 , élargir l'offre de logements abordables, améliorer la sécurité et la qualité des logements existants et achever les mises à niveau essentielles des infrastructures qui

rénovation des logements destinées aux propriétaires à faibles revenus -S'associer aux autorités municipales pour améliorer les infrastructures publiques -Travailler avec des organisations pour inclure les personnes qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité aux logements sociaux - Contribuer à la création d'un répertoire des logements disponibles sur le territoire -Travailler en complémentarité avec d'autres programmes et ministères	responsables du logement, programmes gouvernementaux de logement et services sociaux du CISSSCN	2024-2029	- Meilleur accès aux services et installations essentiels (personnes âgées) -Aide aux personnes en situation de pauvreté / d'exclusion sociale	collaboration avec les municipalités et les autorités chargées du logement. Donner la priorité aux développements à proximité des services, des transports et des emplois. -Rechercher des subventions pour la rénovation des logements Collaborer avec la municipalité pour obtenir une aide financière destinée aux propriétaires à faibles revenus pour les réparations essentielles (toiture, chauffage, adaptations pour l'accessibilité). Soutenir le maintien à domicile des personnes âgées et des résidents handicapés. -Tenir à jour les listes de logements Créer ou améliorer un registre centralisé et accessible des logements.	communautaires, partenaires du secteur de la construction, agences de services sociaux, services d'urbanisme	-Propriétaires à faible revenu ayant besoin de réparations	ménages vulnérables -Renforcement des infrastructures de quartier favorisant le développement à long terme -Réduction du stress et de l'instabilité liés au logement chez les résidents à faibles revenus	rénovation des logements • Amélioration des infrastructures et tenue des registres	logements sûrs et abordables et bénéficier d'infrastructures modernes et bien entretenues qui favorisent la qualité de vie et la vitalité à long terme de la communauté.	soutiennent les ménages vulnérables et le développement régional durable.
---	--	------------------	--	--	---	---	--	---	---	--

				Assurer la mise à jour en temps opportun des logements disponibles à la location, des options de logement d'urgence et des logements subventionnés. -Réaliser des mises à niveau des infrastructures Veiller à ce que les infrastructures soutiennent les nouveaux projets immobiliers						
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

La priorité en matière de santé et de services sociaux vise à renforcer le bien-être des résidents en élargissant les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, en améliorant l'accès aux soins de santé primaires et en offrant des programmes de soutien aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Grâce à la collaboration entre les établissements de santé, les organismes communautaires et les partenaires régionaux, ce plan comble les lacunes urgentes en matière de services et soutient les populations vulnérables. Les objectifs généraux sont de **réduire les taux de dépendance de 10 %** et **d'améliorer l'accès aux soins de santé pour 90 % des résidents des communautés isolées** d'ici 2029.

ACTIONS	PARTENAIRES	CALENDRIER	RÉSULTATS ATTENDUS / CIBLES	ACTIONS COORDONNÉES	ORGANISATIONS RESPONSABLES	POPULATION CIBLE	RÉSULTATS ATTENDUS	BUDGET	TRANSFORMATION SOUHAITÉE	OBJECTIF VISÉ
-Renforcer les services de soutien en matière de santé mentale et de toxicomanie. -Élargir l'accès aux soins de santé primaires pour les communautés isolées. -Mettre en œuvre des programmes destinés aux personnes âgées et aux personnes handicapées afin de réduire leur isolement. -Travailler en complémentarité avec d'autres programmes et ministères	Organismes de santé, services sociaux, CISSSCN, comités de loisirs	2024-2029	-Amélioration du bien-être et réduction des taux de dépendance -Augmenter la disponibilité des services médicaux - Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées. Aide aux personnes en situation de pauvreté / d'exclusion sociale	-Développer les services de soutien en matière de santé mentale et de toxicomanie Offrir des services de counseling, des groupes de soutien par les pairs, des services mobiles de proximité et des interventions en cas de crise. Augmenter la disponibilité des programmes de prévention et de rétablissement en matière de toxicomanie. Collaborer avec les écoles, les groupes communautaires et les premiers intervenants.	Organismes de santé CISSSCN Partenaires régionaux Coop Organismes communautaires et de services sociaux	-Personnes âgées -Personnes handicapées -Résidents souffrant de troubles mentaux -Personnes ayant des problèmes de toxicomanie -Personnes isolées ou à faible revenu ayant un accès limité aux soins de santé	-Soutenir l'élargissement de l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie -Amélioration des résultats en matière de santé pour les personnes âgées et les personnes handicapées -Renforcement de la sensibilisation et de l'accès équitable dans les communautés isolées - Renforcement de la collaboration entre les partenaires du secteur de la santé et les partenaires communautaires -	10 000 à 50 000 dollars par an, couvrant : -Le personnel chargé de la sensibilisation et du soutien en matière de santé mentale - La mise en œuvre de programmes destinés aux personnes âgées et aux personnes handicapées - L'élargissement des outils d'accès aux soins de santé primaires (télésanté, cliniques)	Bâtir une région plus saine et plus inclusive où tous les résidents, quels que soient leurs revenus, leur situation géographique ou leur état de santé, peuvent accéder à des soins de santé et à un soutien social adaptés, rapides et centrés sur la personne. Cette transformation donne la priorité à la prévention, à l'intervention précoce, au bien-être mental et à l'accès équitable aux services.	- Réduction de 10 % des taux de toxicomanie - 90 % des résidents des communautés isolées bénéficient d'un meilleur accès aux soins de santé Augmentation du nombre de séances de soutien en santé mentale Réduction des délais d'attente pour les consultations de soins primaires

			-Améliorer l'accès aux soins de santé primaires Augmenter les heures d'ouverture des cliniques et l' r les options de télésanté. Renforcer les partenariats entre le CISSSCN et les points de service locaux. -Offrir des programmes pour les personnes âgées et les personnes handicapées Fournir une aide à domicile, des activités sociales, des services de répit et une aide au transport. Développer les programmes de prévention des chutes, de gestion des maladies chroniques et d'accessibilité. Coordonner les actions de sensibilisation auprès des personnes âgées isolées et des aidants.						
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

MRC du Golfe-du-Saint-Laurent 2024-2029

PRIORITÉ : Engagement communautaire et inclusion

La priorité « Engagement communautaire et inclusion » vise à renforcer la cohésion sociale, à promouvoir le sentiment d'appartenance et à garantir que tous les résidents, en particulier les groupes marginalisés, puissent participer pleinement à la vie communautaire. Grâce à des structures de gouvernance inclusives, à des programmes culturels et récréatifs et à des initiatives de sensibilisation du public, ce plan vise à favoriser le développement de communautés dynamiques, diversifiées et exemptes de stigmatisation. Les objectifs généraux sont **d'augmenter l'engagement communautaire de 10 %** et **de réduire la stigmatisation liée à la pauvreté**, telle que mesurée par des enquêtes communautaires, d'ici 2029.

ACTIONS	PARTENAIRES	CALENDRIER	RÉSULTAT ATTENDU / CIBLE	ACTIONS COORDONNÉES	ORGANISATIONS RESPONSABLES	POPULATION CIBLE	RÉSULTATS ATTENDUS	BUDGET	TRANSFORMATION SOUHAITÉE	OBJECTIF VISÉ
-Mettre en place des comités consultatifs communautaires afin de garantir la participation locale. -Accroître les activités culturelles et récréatives afin de favoriser la cohésion sociale. -Aider à mettre en œuvre des campagnes de	Municipalités , dirigeants communautaires, CISSSCN, CSSL et médias	2024-2029	-Participation accrue de la communauté à la prise de décision -Renforcement des liens communautaires et amélioration de la cohésion sociale -Meilleure compréhension et soutien accru aux personnes touchées -Aide aux personnes en situation de	-Aide à la création de comités communautaires S'engager dans des comités diversifiés et représentatifs, incluant des personnes ayant une expérience vécue. Aider ou participer à la formation des membres sur le leadership, les pratiques anti-stigmatisation et la	-Municipalités -Les dirigeants et les organisations communautaires -Partenaires médiatiques	-Tous les membres de la communauté -Accent particulier sur les groupes marginalisés tels que : -Les ménages à faible revenu -Les nouveaux arrivants	-Renforcement de la cohésion communautaire et du sentiment d'appartenance - Participation accrue à la vie civique et culturelle - Programmes plus inclusifs et accessibles pour divers groupes	40 000 à 60 000 dollars par an, pour soutenir : -Événements et festivals communautaires - Des campagnes de sensibilisation du public -Formation et renforcement	Construire une région inclusive où chaque résident se sent accueilli, valorisé et habilité à contribuer. La transformation se concentre sur la création d'espaces communautaires et de structures décisionnelles qui valorisent la diversité des voix, y compris celles des personnes	-Renforcer la participation communautaire à la prise de décision locale et à la vie civique. -Développer des activités culturelles, récréatives et sociales inclusives accessibles à tous les résidents. -Réduire la stigmatisation et la discrimination, en particulier à l'égard des

sensibilisation et des ateliers afin de réduire la stigmatisation liée à la pauvreté et à l'exclusion sociale. -Initier les enfants anglophones à la langue française dans un environnement majoritairement anglophone.			pauvreté / d'exclusion sociale	planification collaborative. Utiliser les comités pour orienter les initiatives locales, aider à évaluer les besoins et influencer les décisions municipales. -Organiser des activités culturelles et récréatives Participez à des festivals, des événements multiculturels, des programmes artistiques et des sports communautaires. Assurer l'accessibilité grâce à des entrées gratuites ou à faible coût. Établir des partenariats avec les écoles, les groupes culturels et les organisations de jeunesse afin d'élargir la participation. -Menez des campagnes de sensibilisation du public et de lutte contre la stigmatisation Lancer des campagnes promouvant l'inclusion, la diversité et la compréhension de la pauvreté. Utilisez les médias locaux, les réseaux sociaux et les événements communautaires pour amplifier les messages. Proposez des ateliers sur l'équité, la diversité, l'inclusion et la		-Les personnes racialisées -Les personnes handicapées - Les membres de la communauté LGBTQ2S+ -Les résidents isolés ou ruraux	-Réduction de la stigmatisation et sensibilisation accrue du public à la pauvreté et à la marginalisation	des capacités des comités consultatifs	ayant vécu la pauvreté, tout en favorisant la compréhension mutuelle et les liens sociaux.	personnes en situation de pauvreté, par l'éducation et la sensibilisation. -Améliorer l'accès à des livres de haute qualité en français et axés sur la nature dans une région principalement anglophone. Une collection renouvelée et diversifiée aidera les enfants à se familiariser avec la culture linguistique de la province, favorisera des discussions s sur la diversité familiale, les émotions, la neurodiversité et les compétences sociales, et fournira aux éducateurs des outils pour aborder des sujets sensibles de manière saine et adaptée à l'âge des enfants. - Augmentation de 10 % de l'engagement communautaire (mesuré à l'aide de données sur la participation et d'enquêtes). - Réduction mesurable de la stigmatisation liée à la pauvreté - Augmentation du nombre d'activités culturelles/récréatives proposées chaque année -Représentation accrue au sein des comités consultatifs
---	--	--	---------------------------------------	--	--	---	--	---	---	---

				sensibilisation à la lutte contre la pauvreté.						
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

MRC du Golfe-du-Saint-Laurent 2024-2029

PRIORITÉ : Transport et accès

La priorité « Transport et accès » vise à améliorer la mobilité des résidents des régions isolées, des personnes âgées et des personnes handicapées en identifiant les lacunes en matière de transport, en testant des solutions de mobilité innovantes et en développant les services communautaires mobiles. Grâce à un leadership régional coordonné et à l'engagement de la communauté, ce plan favorise un accès équitable aux services essentiels, aux soins de santé et à la vie communautaire. Les principaux objectifs sont de **mettre en œuvre au moins une solution de transport adaptée d'ici 2027** et **d'augmenter l'accès aux services mobiles de 15 %** d'ici 2029.

ACTIONS	PARTENAIRES	CALENDRIER	RÉSULTAT ATTENDU / OBJECTIF	ACTIONS COORDONNÉES	ORGANISATIONS RESPONSABLES	POPULATION CIBLE	RÉSULTATS ATTENDUS	BUDGET	TRANSFORMATION SOUHAITÉE	OBJECTIF VISÉ
-Identifier et documenter les problèmes de transport dans la région. -Rechercher les meilleures pratiques en matière de transport public et adapté dans les zones rurales. -Créer un projet pilote pour tester la faisabilité des solutions de transport public et adapté. -Développer et soutenir des solutions pour les services mobiles.	MRC, TSQVie, municipalités, CISSSCN	2024-2029	-Compréhension claire des défis liés au transport. - Solutions mieux ciblées pour répondre aux problèmes régionaux spécifiques. -Accès aux services mobiles dans les zones mal desservies. - Amélioration de la prestation des services et de l'accessibilité pour les populations rurales. -Aide aux personnes en situation de pauvreté / d'exclusion sociale	-Identifier les défis liés au transport Mener des consultations communautaires, des enquêtes et des évaluations de l'accessibilité. Cartographier les lacunes en matière de couverture, de fréquence, d'accessibilité financière et d'accessibilité des services. Impliquer les résidents vivant dans la pauvreté afin d'obtenir des informations de première main et de définir les priorités. - Examiner les meilleures pratiques Étudier les modèles régionaux, provinciaux et nationaux en matière de mobilité rurale et adaptée. Explorer les partenariats, les programmes de chauffeurs bénévoles et les solutions de transport innovantes. Évaluer la faisabilité de l'intégration des services de transport entre les municipalités.	-MRC -Municipalités -CISSSCN -Organismes à but non lucratif/organisations	-Résidents de villages isolés ou ruraux -Personnes âgées -Personnes handicapées -Personnes à faible revenu confrontées à des obstacles en matière de transport	-Réduction de l'isolement des résidents vulnérables en matière de transport -Accès accru aux services essentiels (soins de santé, épiceries, programmes communautaires) -Options de mobilité plus équitables dans toute la région - Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées - Extension de la portée des services de santé mobiles et des services communautaires	75 000 à 100 000 dollars par an, pour soutenir Consultations communautaires et recherche Examens des meilleures pratiques Conception et mise en œuvre de projets pilotes Expansion des services mobiles	Mettre en place un système de transport régional accessible, fiable et inclusif qui réduit l'isolement, favorise l'autonomie et garantit à tous les résidents, quels que soient leurs revenus, leur situation géographique ou leurs capacités physiques, l'accès aux services essentiels et la pleine participation à la vie communautaire.	-Identifier et éliminer les obstacles au transport auxquels sont confrontées les populations rurales et vulnérables. -Tester et évaluer des solutions de transport public et adapté aux besoins de la communauté. -Développer les services mobiles (programmes sanitaires, sociaux, administratifs et communautaires) afin de réduire les besoins de déplacement des résidents isolés. -Mettre en œuvre au moins une solution de transport adapté à l' d'ici 2027. - Augmentation de 10 % de

				-Aider à développer les services mobiles Accroître le déploiement de cliniques mobiles, d'unités de services sociaux et de services administratifs mobiles. Améliorer les itinéraires de desserte des villages isolés. Sensibiliser le public aux horaires des services mobiles et aux options d'accès.						l'accès aux services mobiles dans toute la région. - Lancement et évaluation de projets pilotes de transport Augmentation de l'utilisation des services par les personnes âgées, les résidents des villages isolés et les personnes handicapées
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

La priorité « Pauvreté et dévitalisation » vise à renforcer la résilience des villages dévitalisés et à donner aux municipalités les moyens de mieux comprendre, prévenir et lutter contre la pauvreté. Grâce à des critères de financement adaptés et à des formations ciblées, l'objectif est de garantir que les administrations locales disposent des outils, des ressources et des connaissances nécessaires pour soutenir les résidents vulnérables. Les objectifs généraux sont de **veiller à ce que toutes les municipalités adoptent des politiques sensibles à la pauvreté d'ici 2029** et de **renforcer les capacités locales à mener des initiatives efficaces de réduction de la pauvreté**.

Actions	Partenaires	Cale ndrie r	Résultats attendus / Cible	ACTIONS COORDONNÉES	ORGANISATIONS RESPONSABLES	POPULATION CIBLE	RÉSULTATS ATTENDUS	BUDGET	TRANSFORMATI ON SOUHAITÉE	OBJECTIF VISÉ
-Prendre en compte les villages dévitalisés dans les critères de financement, la mobilisation et les conditions du FQIS. -Fournir aux municipalités des formations/boîtes à outils sur les rôles et les stratégies liés à la pauvreté. -Continuer à travailler avec les municipalités pour revoir et adapter les politiques de développement collectif.	Municipalités, dirigeants communautaires des MRC, maires, CISSSCN	2024-2029	-Les habitants des zones sous-développées se sentent davantage inclus dans les processus de développement. - Municipalités et stratégies de lutte contre la pauvreté. -Les gouvernements locaux sont plus à même d'utiliser efficacement les ressources disponibles pour lutter contre la pauvreté. -Aider les personnes en situation de pauvreté / d'exclusion sociale	-Inclure les villages dévitalisés dans les critères de financement Réviser les fonds régionaux et les règles d'éligibilité des projets afin que les zones dévitalisées soient prioritaires. Élaborer des critères transparents qui tiennent compte de la vulnérabilité, des besoins en infrastructures et des indicateurs sociaux. Aider les municipalités à solliciter les financements disponibles. -Proposer des formations et des boîtes à outils Créer des boîtes à outils pour aider les municipalités à concevoir des projets sensibles à la pauvreté et à évaluer leur impact sur la communauté. Recueillir les commentaires des résidents ayant une expérience vécue afin de s'assurer que la formation est pertinente et fondée.	-MRC -Municipalités -CISSSCN	-Résidents des villages dévitalisés et ruraux -Communautés connaissant des niveaux élevés de pauvreté ou d'isolement social	-Capacité accrue à intégrer les considérations d'équité et de pauvreté dans la prise de décision -Amélioration de l'accès au financement et aux ressources pour les communautés dévitalisées -Collaboration renforcée entre les municipalités, les organismes régionaux et les organisations communautaires	30 000 à 50 000 dollars par an	Créer des communautés dynamiques et équitables où les villages dévitalisés bénéficient d'un accès équitable au financement et où les politiques municipales reflètent la réalité des résidents en situation de pauvreté. Cette transformation met l'accent sur le renforcement des capacités des gouvernements locaux, l'amélioration des processus décisionnels et l'autonomisation des communautés afin qu'elles puissent relever leurs propres défis socio-économiques.	-Intégrer les communautés dévitalisées dans les cadres de financement régionaux afin de garantir une répartition équitable des ressources. Renforcer les capacités municipales grâce à des formations sur mesure, des boîtes à outils et du perfectionnement professionnel.

				-Réviser les politiques pour répondre aux besoins locaux Réviser les politiques (par exemple, en matière de logement, de transport, d' s, de loisirs, de zonage) afin de s'assurer qu'elles réduisent les obstacles pour les résidents à faible revenu.						
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--